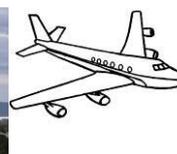


Le Mét@llo Normand

La lettre électronique de la CFDT Métallurgie Normandie



Numéro 38 – Décembre 2019

Une réforme des retraites ! Un sujet cher à la CFDT.

Au congrès de Tours, il y a presque 10 ans, la CFDT a construit une revendication de retraite juste et solidaire, avec un régime universel. Aujourd'hui, n'importe quel gouvernement proposerait **un régime universel à points, la CFDT serait pour le principe**, car elle l'a réfléchi de longue date, voté collectivement et confirmé encore récemment au congrès de Rennes en juin 2018.

Un sujet cher mais aussi coûteux pour la CFDT qui a payé le prix fort pour son engagement dans la réforme Fillon de 2003, qui mettait en œuvre les carrières longues. Le bilan (et c'est la CNAV qui le fait) c'est **qu'un million de salariés sont partis avant l'âge légal pour carrière longue** entre 2004 et 2014, et que les détracteurs d'hier défendent aujourd'hui ce régime.

Alors oui, la position CFDT sera probablement moquée dans les cortèges mais peu importe, **défendons notre position !** Si nous sommes dans la rue aujourd'hui, c'est pour le retrait de **l'âge pivot** mais aussi pour une **reconnaissance de la pénibilité** digne de ce nom, pour tous. Il est maintenant certain que le mouvement devra se durcir en janvier, il faudra alors **faire sortir les collègues** pour que le gouvernement revoit sa copie.

En attendant, bonnes vacances à tous, reprenons des forces !

Pour l'UmN
Cécile Maire, Secrétaire Générale

POUR S'ABONNER au Mét@llo Normand...

Les secrétaires de syndicats sont chargés de transmettre à l'UmN une liste d'adresses mail destinataires de cette lettre électronique. **Le Mét@llo Normand** est actuellement diffusé aux militantes et militants listés par les syndicats, aux membres du Bureau de l'UmN, aux animateurs de formations de l'UmN, aux Unions Régionales Interprofessionnelles, à la Fédération, à d'autres Unions métaux. Ceux qui la reçoivent sont libres de la faire suivre, par exemple aux adhérentes et adhérents de leur section. Si vous souhaitez inscrire d'autres personnes ou au contraire ne plus recevoir cette lettre, faites-le savoir à votre secrétaire de syndicat ou à umncfdt@orange.fr.

POUR FIGURER dans le Mét@llo Normand...

Merci de transmettre tracts et articles de presse sur umncfdt@orange.fr en informant votre syndicat.

Mobilisation contre une réforme paramétrique des retraites.....	3
Agir pour l'Égalité Professionnelle entre les femmes et les hommes,.....	4
Remade à Avranches : Une action choc pour un plan de sauvegarde de l'emploi digne !	6
Assurance Chômage, le 5 novembre 2019 à Caen.....	7
Journée Fédérale Vie et Santé au Travail le 5 février 2020 à Rouen.....	8
Assemblée Générale de l'UmN : le 30 avril 2020 à Colombelles	9
Formation syndicale	10
A vos agendas !	10



Reconnaissance des compétences militantes

Dominique Le Morvan et Jean-Louis Turpin ont reçu récemment un Diplôme Universitaire de l'Université de Rouen après avoir suivi 6 mois de cours sur le dialogue social. A leurs côtés, Emilia Baptista de la CFDT Chimie Energie.

Félicitations à eux !

Mobilisation contre une réforme paramétrique des retraites



Cfdt:

**ÂGE PIVOT
=
ÂGE IDIOT**

Cfdt:

**T'ES
DES SIXTIES ?
MAUVAISE SURPRISE !
#AGEPIVOT**



Cfdt:

**PORT DE CHARGES :
ET ÇA,
CE N'EST PAS
PÉNIBLE ?!**



Pour une réforme des retraites juste et solidaire !

Agir pour l'Égalité Professionnelle entre les femmes et les hommes, le 23 octobre 2019 à Villers/Mer



Le 23 octobre 2019, la CFDT Métallurgie de Normandie a réuni une quarantaine de délégués et responsables autour du sujet de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Métallurgie, en présence de **Béatrice Lestic**, secrétaire nationale CFDT, **Jean-Marie Robert**, secrétaire national FGMM, **Martine Levasseur**, secrétaire régionale URI Normandie et **Kathy Lucas**, Syndex Normandie. Il a été question de **l'index sur l'égalité femmes/hommes**, que les grandes entreprises ont déjà publié et qui se met en place progressivement dans toutes les entreprises de plus de 50. Même si son calcul est discutable, la CFDT considère cet indicateur comme un premier pas pour objectiver un problème vécu depuis toujours. Cet index est aussi une façon de braquer les projecteurs sur les entreprises où les femmes sont les plus mal loties. Être en dessous du seuil de

75/100 impose des mesures correctives.



Il a aussi été question des **négociations territoriales sur les salaires**, qui ont donné lieu à des alertes, notamment sur le territoire Orne-Calvados.

1. Les femmes sont en moyenne **moins rémunérées** que les hommes.
2. Les écarts de salaire entre les femmes et les hommes existent dès le début de carrière et s'accroissent au fil de la carrière.
3. Les écarts de salaire entre femmes et hommes sont **plus importants s'il existe des primes**.

4. Les écarts de salaire entre femmes et hommes **ne s'expliquent pas par une différence d'âge ou d'ancienneté**.

5. **Le SMIC ou la grille des minima de la convention collective concerne plus de femmes** que d'hommes en proportion.

6. Les femmes administratives ou techniciennes sont réparties sur toute la grille mais avec une prédominance **en bas de grille** par rapport aux hommes.

7. Les femmes ouvrières n'ont **pas de parcours dans l'entreprise**, elles restent dans les plus bas coefficients : on peut parler de « **plancher collant** ».

Ces affirmations **sont les conclusions d'un rapport de la CFDT sur la branche Métallurgie dans l'Orne et le Calvados** s'appuyant sur des données de 2016 et 2017 et partagé début septembre avec la chambre patronale de Normandie Sud qui n'a pas contesté l'analyse.



Agir pour l'Égalité Professionnelle entre les femmes et les hommes, le 23 octobre 2019 à Villers/Mer

Dans la Métallurgie sur le territoire normand, **les femmes sont payées moins que les hommes**, parce qu'elles sont embauchées et maintenues **en bas de grille**, **sans évolution professionnelle**, elles exercent des **métiers moins valorisés** que ceux des hommes, elles ont **moins accès à la formation professionnelle**, et parce qu'il existe des **facteurs culturels historiques** qui permettent à ces inégalités de traitement de perdurer.

L'UmN continue de travailler sur les données d'autres territoires.



La CFDT a organisé cette Journée pour mobiliser ses militantes et militants sur cette situation d'un autre âge. Les leviers d'actions sont dans les entreprises en s'appuyant sur les données de l'index et dans les territoires lors des négociations de la convention collective territoriale.



Remade à Avranches :

Une action choc pour un plan de sauvegarde de l'emploi digne !



Les sourires de nos militantes sont générés par l'action collective : ils ne cachent que ponctuellement **la détresse des 340 salariés** de Remade : le fondateur de l'entreprise Matthieu Millet a vendu du rêve. Aujourd'hui, veille de Noël, plusieurs centaines de salariés sont en sursis, beaucoup seront licenciés et à ce stade, sans indemnité supra-légale.

Les investisseurs LGT et ID Invest (partenaire de la Région Normandie) sont pointés du doigt pour avoir financé une activité par dizaines de millions d'euros **sans vérifier le modèle économique** et industriel. **La Région Normandie est épinglée par la CFDT (cf extrait de déclaration au CESER) pour avoir distribué 2.3M€ d'argent public à un escroc présumé.** Une plainte pénale va être déposée par le CSE pour **faux bilan, escroquerie, banqueroute et abus de bien social.**

Le Tribunal de Commerce vient de donner un nouveau sursis à l'entreprise **pour étudier la dernière piste de reprise (CTS).** La section CFDT REMADE souhaite :

1. Que l'offre de CTS aboutisse au plus vite avec **une reprise pour que 117 salariés** gardent leur emploi selon les critères négociés dans le PSE (volontariat et critères sociaux), c'est en ce sens que les représentants des salariés se sont prononcés favorablement au report.
2. Que les salariés licenciés reçoivent **une indemnité supra-légale de licenciement**
3. Que l'Etat et la Région mettent **tous les moyens nécessaires pour la reconversion** des licenciés et leur retour rapide à l'emploi.

"Puisque les hommes n'ont aucune valeur, nous allons nous attaquer à (...) l'argent"



LCI.FR
"Nous détruirons 1.000 iPhone par jour" : l'action musclée de salariés en passe d'être licenciés

Cette entreprise qui reconstruit et reconditionne des téléphones mobiles avant de les commercialiser sur le marché de l'occasion a été créée en 2014, a connu une croissance fulgurante et **a été soutenue par la Région Normandie.**

- Fin 2016 : 2M€ au capital via Normandie Participations, sous la forme d'obligations convertibles en actions,
- Début 2017 : dispositif Impulsion développement 306K€ remboursable et 34K€ de subvention, ce dispositif suppose « une situation financière saine »

Il est louable que les citoyens ou les acteurs de l'économie sociale et solidaire aient voulu croire au recyclage des téléphones mobiles qui envahissent notre quotidien, dans une perspective d'économie circulaire et dans la perspective d'un modèle économique durable. Par contre, **est-il normal que la Région distribue autant d'argent public sans vérifier le modèle économique proposé, sans faire un audit financier sérieux de cette entreprise, sans s'interroger a minima sur le parcours de son fondateur ?** C'est pourtant ce qui s'est passé. Puisque d'autres investisseurs avaient déjà mis 100M€ sur la table, la Région pouvait bien ajouter son obole ! 2,3M€, c'était visiblement une brouille pour les dirigeants de Remade, mais ce n'est pas une petite somme pour les citoyens normands. Et il existait un précédent : Matthieu Millet a été interdit de gestion d'entreprise à deux reprises en 2014. **La CFDT dénonce la légèreté avec laquelle les décideurs régionaux ont attribué ces aides publiques.**



Extrait
déclaration
CFDT au
CESER du
16/12/2019

Assurance Chômage, le 5 novembre 2019 à Caen

Les militants de l'interprofessionnelle CFDT se sont mobilisés le 5 novembre à Caen, autour de Marylise Léon, secrétaire adjointe de la CFDT et Patricia Ferrant, Présidente de l'Unedic (CFDT).

La CFDT a dit haut et fort tout le mal qu'elle pense de cette réforme, préjudiciable aux précaires. C'est devant une grosse agence Pole Emploi de Caen qu'une délégation CFDT est venue discuter avec les demandeurs d'emploi, expliquer les changements et proposer son aide sur des situations particulières que la CFDT peut débloquer via les commissions paritaires régionales.

Caen en bref

La CFDT alerte sur la réforme de l'assurance-chômage



La CFDT est venue alerter les chômeurs, hier, au Pôle emploi de La Grâce-de-Dieu, à Caen (Calvados), rue Raymonde-Bail. PHOTO : QUEST-FRANCE

200 tracts en main, une dizaine de militants du syndicat CFDT sont allés à la rencontre des personnes qui se rendaient au Pôle emploi de La Grâce-de-Dieu, hier matin. « **Beaucoup ont compris que ça allait changer les choses pour eux, en mal** », note Marylise Léon, numéro 2 nationale de la CFDT.

Les plus impactés ? « **Ceux qui bénéficient de droits rechargeables.** » Ce dispositif permet de ne pas perdre tous ses droits lorsqu'on accepte un contrat court, afin de favoriser la reprise du travail. « **Nous avons justement vu beaucoup de gens qui enchaînent de petits contrats, des jeunes notamment.** »

Depuis le 1er novembre 2019, il faut désormais travailler six mois au lieu de quatre, pour recharger ses droits.

« **Et il y aura un nouveau mode de calcul des droits moins favorable, à partir du 1er avril 2020** », rappelle la CFDT. En fin de matinée, l'équipe avait distribué plus de 150 de ses tracts. Et pris des contacts avec des demandeurs d'emploi impactés « **pour les conseiller, voire appuyer leur dossier en cas de recours** », souligne Jean-Luc Michel, secrétaire régional chargé de l'emploi et de la formation. Le syndicat incite aussi à participer à une enquête sur les difficultés des chômeurs : snceexpressions.fr/enquete-rac

Journée Fédérale Vie et Santé au Travail le 5 février 2020 à Rouen

C'est le moment de vous inscrire (auprès de Vivien)
Vous pouvez déposer un congé de formation syndicale
(au plus tard le 3 janvier ! donc avant les congés !!)



▶ 8h30 *Inscription, retrait dossier, accueil*

▶ 9h00

Accueil et introduction par le Secrétaire Général UMM

Présentation des objectifs et du programme par le Secrétaire National

▶ 9h20 **En ateliers**

La QVT c'est quoi ? par le cabinet Syndex

- A partir de ce que représente la QVT pour chacun et sa réalité dans l'entreprise
- Apports et échanges : l'essentiel à connaître sur la QVT

▶ 10h30 *Pause*

▶ 10h50 **En plénière**

Présentation et échanges sur la vision fédérale sur la démarche QVT/DQT par le secrétaire national

- La QVT c'est une démarche dans l'entreprise, pas qu'une négociation
- Le DQT - Dialogue sur la Qualité du Travail est central pour agir sur le travail

▶ 12h00 *Pause déjeuner*

▶ 13h30 **En atelier**

Structurer votre négociation pour un accord QVT de qualité par le cabinet Syndex

- A partir d'un cas pratique, apport méthodologique pour définir des revendications

▶ 14h45 *Pause*

▶ 15h00 **En atelier**

Evaluer un accord et se positionner syndicalement par la FGMM

- Présentation et appropriation de l'outil d'aide à la négociation

▶ 16h15 **En plénière**

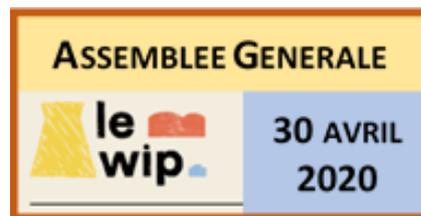
Perspectives d'actions au niveau local par le secrétaire général UMM

Conclusion par le secrétaire national

▶ 16h30 *Evaluation*

Assemblée Générale de l'UmN : le 30 avril 2020 à Colombelles

Notre prochaine AG aura lieu dans un lieu symbolique de la région caennaise : l'atelier électrique de la SMN récemment rénové, le 30 avril 2020 de 8H45 à 17H.



RETENEZ LA DATE !

Chaque syndicat peut commencer à organiser sa venue en appliquant les règles suivantes (extrait du Règlement validé par le Bureau le 28/11/2019). Et aussi réfléchir à ses candidatures au Bureau.

1. Nombre de Délégués

Le Bureau retient la règle suivante :

- Pour les syndicats : 2 délégués jusqu'à 200 adhérents, auquel s'ajoute au-delà de 200 adhérents, 1 délégué par tranche de 100 adhérents sur la base des chiffres communiqués par le SCPVC pour le mois de novembre 2019.
- Pour les retraités, 2 délégués.

En plus des délégués, seront invités à l'Assemblée Générale :

- Les membres du Bureau (invitation de droit)
- Les animateurs de formation de l'UmN
- Les membres de la commission de contrôle des comptes de l'UmN
- 10 adhérents de moins de 40 ans

Ces invités peuvent participer aux délibérations de leur syndicat pour les votes.

2. Invitations des structures et partenaires

- La FGMM-CFDT
- Deux représentants de l'URI Normandie
- Un représentant de chaque UIP
- Alain Larose, ancien SG d'UMM Basse-Normandie et Joël Boitout, ancien SG UMM de Haute-Normandie
- 10 retraités de la SMN
- Partenaires : Syndex et Harmonie Mutuelle

Les documents complémentaires et ordre du jour suivront dès janvier 2020.



Formation syndicale

Le plan 2020 a été diffusé aux syndicats début décembre.
 Les deux premières formations de l'année auront lieu à Saint-Lô et Lisieux en janvier : les inscriptions sont closes.

Merci de continuer dans chaque syndicat à recenser les besoins de formation et les transmettre.

A vos agendas !

DATES	COMMISSION EXECUTIVE (MEMBRES ELUS)	BUREAU REGIONAL (MEMBRES ELUS)	AUTRES RENDEZ-VOUS
15 JANVIER 2020		Lisieux	
5 FEVRIER 2020			Journée fédérale Vie et Santé au Travail à Rouen (grande salle URI)
11 FEVRIER 2020	Lieu à définir		
26 FEVRIER 2020			Journée thématique Energies Marines Renouvelables à Caen (grande salle URI)
18 MARS 2020		Villers	
27 MARS 2020	Lieu à définir		
30 AVRIL 2020			Assemblée Générale UmN

En vert, public spécifique. En bleu, large public militant. En rouge, modifications.